

Entretien des espaces verts Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Pour l'entretien des espaces verts, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

■ Avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ moyens d'hygiène dans chaque véhicule et sur les chantiers : savon liquide/soluté hydro alcoolique (SHA), bidons d'eau claire (au moins 5 litres), essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- ✓ bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant (3 à 4 litres par jours et par personne en hiver, plus en été), repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application SHA, à proximité des bidons d'eau,
- ✓ attestations / autorisations de déplacement pour les salariés,
- ✓ dispositif de sécurité travailleur isolé (téléphone mobile, trousse de secours, etc.),
- ✓ moyens de communication à distance : téléphone, ordinateurs portables et connexion internet (pas de partage de papier ou de crayon).

❖ Organisez la journée de travail, anticipez :

- ✓ adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, Evitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers : les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée,
- ✓ communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail,
- ✓ organisez la réception des matériaux, les chargements /déchargements pour limiter les contacts,
- ✓ supprimez les réunions en présentiel,
- ✓ organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.



Entretien des espaces verts

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

❖ Anticipez la co-activité :

- ✓ organisez les déplacements vers les chantiers : pas de transport collectif (camionnette, fourgon...), utilisation individuelle des véhicules (Si covoiturage, 2 personnes par véhicule avec installation en croix : 1 devant / 1 derrière), intervention sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue.
- ✓ organisez les pauses : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet), en respectant une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes.

■ Pendant le travail

❖ Sur le chantier :

- ✓ privilégiez l'activité individuelle et isolée (avec dispositif de prévention du travailleur isolé), zones différentes, à plusieurs mètres d'écart, travail en décalé,
- ✓ quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre. Privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face, avec toujours la distanciation entre les personnes. Pour une succession de tâches par plusieurs personnes, laissez un temps nécessaire pour maintenir une distance de sécurité entre opérateurs (ex. taille, désherbage et ramassage des déchets),
- ✓ pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs,
- ✓ limitez les rotations de poste dans la journée,
- ✓ privilégiez les outils individuels : l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission et lors de la prise et la fin de la journée de travail,
- ✓ concernant l'usage de véhicules, machines et engins de chantier, limitez la présence en cabine à une seule personne, attribuez un seul et unique véhicule / machine par personne ou sinon, si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées...
- ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage / dételage des outils, si vous travaillez en binôme et évitez de stocker à l'intérieur de la cabine des outils, des chiffons ou des gants souillés. Utilisez les rangements extérieurs à l'habitacle (coffres, boîte à outils, poubelles...),
- ✓ interdisez le chantier aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables.



Entretien des espaces verts

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

❖ Chez le fournisseur de matériaux ou de végétaux :

- ✓ préparation et du créneau horaire défini,
- ✓ présentez votre commande à la personne chargée de la gestion des flux et restez dans le véhicule, moteur arrêté, pendant que le magasinier prépare la commande,
- ✓ chargez la marchandise posée à proximité du véhicule, après le départ du magasinier dans sa zone de confinement,
- ✓ déposez les bons de livraison et ne les récupérez que lorsque votre interlocuteur est à bonne distance.

❖ Lors d'un chantier chez un particulier :

- ✓ première étape : contactez le client par téléphone, e-mail ou tout autre moyen de communication à distance afin d'obtenir son accord préalable à la poursuite de l'activité,,
- ✓ si le chantier n'est pas interrompu, la poursuite des activités chez les clients particuliers doit se faire en respectant l'obligation de confinement : favorisez les échanges par téléphone et se mettre d'accord sur les modalités d'intervention, le client ouvre les accès puis rentre se confiner chez lui le temps de l'intervention et contacte le professionnel par téléphone, limitez l'accès à la maison ou au bâtiment aux besoins essentiels (utilisation des toilettes par exemple) en veillant à bien se désinfecter les mains avant de pénétrer à l'intérieur et en sortant. Dans la mesure du possible, matérialisez le chantier (rubalise, affichage...) le temps de l'intervention, faites fermer les accès par le client après départ de l'intervenant,



- ❖ **Utilisez des équipements de protection individuelle (EPI) :** le port des gants de travail pour éviter les coupures, les souillures, etc... est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, masque... Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection : privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

❖ Pour les travaux dans les arbres :

- ✓ pas de travail isolé ! L'interdiction de travail isolé lors de l'exécution de travaux dans les arbres doit dans tous les cas être respectée. Le chantier doit être organisé pour éviter tout risque de contamination entre travailleurs.
- ✓ organisation des secours au blessé dans l'arbre : dans le cas où un travailleur grimpeur se blesse dans l'arbre et est incapable de descendre par lui-même, sa vie est en danger. Il s'agit d'une situation de danger grave et imminent : la réalisation du sauvetage doit être opérée sans délai dans les conditions habituellement recommandées pour le secours au blessé dans l'arbre.

Entretien des espaces verts

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Après le travail

- ❖ Vérifiez le respect des consignes de distanciation.
- ❖ Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène.
- ❖ Vérifiez la bonne application des procédures de nettoyage prévues.
- ❖ Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ Prendre des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement.



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risques liés à l'utilisation des machines, chutes de hauteur, manutentions,...)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos activités.